



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du conseil d'administration du 13 septembre 2023

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres représentés : 0
Nombre de votants : 10
Quorum : 6

Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le treize septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Mme Nathalie DUPONT, Présidente.

Étaient présents : Mme DUPONT Nathalie, Mme HAIES Dominique, Mme POTTIER Nathalie, Mme JOUSSE Laëtitia, M. FOUQUERAY Dominique, Mme BRUNEAU Claire, Mme CHICCHINI Odile, Mme SIMON Anne-Sophie, Mme COULON Monique, M. FOUQUERAY Paul.

Absent excusé : M. COATE Didier.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOUQUERAY.

Délibération n° DCCAS20230913-1 : Goûter-spectacle du C.C.A.S : Fixation du tarif du goûter pour les participations payantes

Il est proposé d'organiser, comme l'an passé, un goûter-spectacle gratuit pour les Séniors, dans la salle des fêtes La Belinoise.

La date retenue est le 21 octobre 2023.

Le spectacle sera animé par DELPHINE - Revue Illusion Cabaret.

Seront conviés tous les habitants de 75 ans et plus (une invitation sera adressée également à tous les résidents de l'EHPAD).

Chaque invité pourra être accompagné d'une personne qui ne remplit pas la condition d'âge, mais à charge pour cette dernière de payer une participation (et sous réserve de places disponibles).

Il est proposé au conseil d'administration du C.C.A.S de fixer le tarif du goûter pour les personnes qui souhaiteraient participer sans remplir la condition d'âge. Comme l'an passé, le spectacle sera offert.

La proposition est de 15 Euros.

Bien entendu, le goûter-spectacle resterait gratuit pour les bénévoles qui apportent leur concours au bon déroulement de cette manifestation (service).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le tarif de 15 Euros.

La Présidente du C.C.A.S,
Nathalie DUPONT

Le secrétaire de séance,
Dominique FOUQUERAY



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Fouqueray", is written over a horizontal line.

Date d'affichage de la délibération : **15 SEP. 2023**